

MODULE OPTIONNEL: EGALITE HOMMES-FEMMES

Enquête 2011 de la mise en œuvre
de la déclaration de Paris
*Quatrième forum de haut niveau
sur l'efficacité de l'aide*

Le présent module *optionnel*, ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET EFFICACITÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT¹, a pour objet d'apporter un éclairage sous l'angle de l'égalité hommes-femmes sur les avancées ciblées dans l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il complète le module principal de l'Enquête 2011, consacré au suivi des progrès accomplis au regard des 12 indicateurs inscrits dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005).

TABLE DES MATIÈRES

Notes explicatives	2
Contexte et objectifs	2
Comment ce module optionnel sur l'égalité hommes-femmes se rattache-t-il à l'enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de paris?	2
Trois indicateurs de performance en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes	3
Gestion du processus au niveau des pays	4
Soumission des résultats	4
Assistance	4
Questionnaire sur l'égalité hommes-femmes.....	5
Indicateurs d'égalité hommes-femmes i) : L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrées dans les stratégies nationales de développement (Appropriation).....	6
Indicateurs d'égalité hommes-femmes ii) : Les données sont ventilées par sexe (Gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes).....	9
Indicateur d'égalité hommes-femmes iii) : Responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes	12
Commentaires sur le module pilote concernant l'égalité hommes-femmes.....	13

1. Module élaboré par le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET).

NOTES EXPLICATIVES

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le présent module *optionnel* a pour objet d'apporter un éclairage sous l'angle de l'égalité hommes-femmes sur les avancées ciblées dans l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il complète le module principal de l'Enquête 2011, consacré au suivi des progrès accomplis au regard des 12 indicateurs inscrits dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005).

Le module sur l'égalité hommes-femmes est lancé à titre expérimental en 2011 sur une base *volontaire*. On ne s'attend pas à ce que tous les pays qui participent à l'Enquête répondent à ce module. Celui-ci offre plutôt aux autorités nationales des pays partenaires qui le jugent utile un cadre pour engager un dialogue sur les liens entre égalité hommes-femmes et efficacité de l'aide au développement.

Les données communiquées par les pays dans le cadre de ce module optionnel serviront de base pour l'élaboration du *Rapport 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, document clé pour le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Corée, 29 novembre-1^{er} décembre 2011). Plus important encore, les informations obtenues en retour des pays qui auront répondu au module sur l'égalité hommes-femmes en 2011 viendront enrichir notre connaissance commune de la question hommes-femmes et de sa relation avec l'efficacité de l'aide au développement, et servirait à étayer des initiatives de suivi qui pourraient voir le jour après le quatrième Forum de haut niveau.

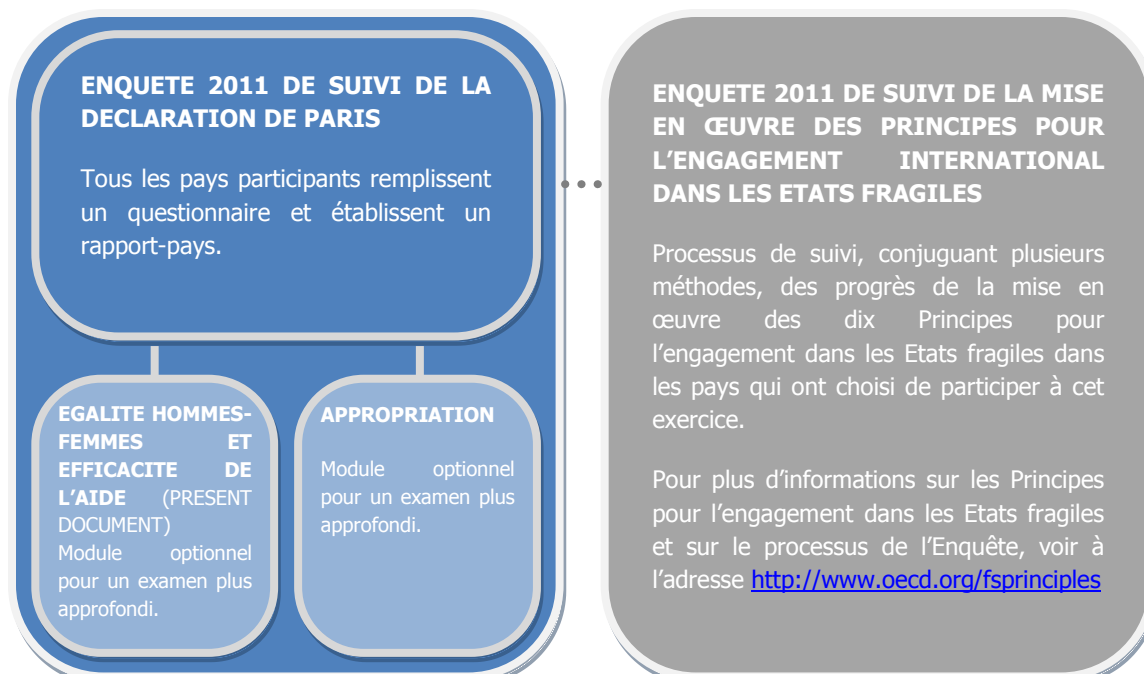
Le module sur l'égalité hommes-femmes s'inscrit dans le droit fil de la stratégie proposée dans les *Principes directeurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes*² (2008), où il est préconisé d'élaborer des « indicateurs de genre, quantitatifs et qualitatifs, afin de mesurer les progrès accomplis dans le respect d'engagements répondant à des défis comme l'appropriation par les pays ». Il s'appuie sur les engagements souscrits dans la *Déclaration de Paris* et le *Programme d'action d'Accra*.

COMMENT CE MODULE OPTIONNEL SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES SE RATTACHE-T-IL À L'ENQUÊTE 2011 DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS?

L'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris fournit un cadre bien rôdé pour l'évaluation des progrès accomplis au regard des 12 indicateurs convenus en 2005. Il se peut que dans certains pays les parties prenantes souhaitent se pencher de plus près sur la performance au regard de certains engagements spécifiques inscrits dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Deux modules *optionnels* – se rapportant à l'appropriation et à l'égalité hommes-femmes – ont été élaborés à cet effet, modules que les coordinateurs nationaux sont libres d'utiliser, après concertation avec les donateurs et la société civile, pour recueillir des informations supplémentaires et faciliter le dialogue autour de ces questions.

En outre, l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris se déroulera, dans les pays qui ont choisi de participer aux deux exercices, parallèlement à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires.

² Consultables à l'adresse www.oecd.org/cad/genre/efficacite.



- **Mon pays participe à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Dois-je aussi renseigner le questionnaire sur l'égalité hommes-femmes ?** – Ce module est optionnel. Il appartient aux coordinateurs nationaux de décider, en concertation avec les donateurs et les organisations de la société civile, de l'opportunité de le remplir. Les informations complémentaires qui y seront fournies seront analysées dans les publications établies à partir des résultats de l'Enquête.
- **Je suis un coordinateur national et je souhaiterais renseigner le module sur l'égalité hommes-femmes. Que dois-je faire ?** Le présent document comprend le questionnaire à remplir et indique la procédure à suivre pour consulter les donateurs, les organisations de la société civile et les parlementaires afin de déterminer les scores relatifs aux indicateurs d'égalité hommes-femmes. Vous êtes invité à prendre contact avec le Secrétariat du CAD/OCDE pour toute demande d'assistance ou de conseil supplémentaire.

TROIS INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET D'AUTONOMISATION DES FEMMES

Trois indicateurs facultatifs d'égalité hommes-femmes ont été définis en vue de compléter le cadre existant de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Ils reposent sur une *auto-évaluation* de la performance au regard des critères proposés.

Ces indicateurs, qui s'inspirent de ceux de la Déclaration de Paris, apportent un éclairage sous l'angle de l'égalité hommes-femmes sur les progrès mesurés à l'aide des indicateurs 1 [« Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles » (Appropriation)], 11 (« Cadres orientés vers les résultats ») et 12 (« Responsabilité mutuelle »). Ils s'appuient également sur les engagements souscrits dans le Programme d'action d'Accra, en particulier aux paragraphes 13 c)³, 23⁴ et 24.⁵

3. « Les pays en développement et les donateurs veilleront à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité homme-femme, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique ».
4. « Nous améliorerons notre gestion axée sur les résultats (...) notamment en ventilant (...) les données par sexe ».
5. « Nous intensifierons nos efforts pour veiller, comme convenu dans la Déclaration de Paris, à ce que des évaluations mutuelles soient entreprises d'ici 2010 dans tous les pays qui ont approuvé la Déclaration ».

- Indicateur d'égalité hommes-femmes i) : L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrées dans les stratégies nationales de développement (Appropriation) ;
- Indicateur d'égalité hommes-femmes ii) : Les données sont ventilées par sexe (Gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes) ;
- Indicateur d'égalité hommes-femmes iii) : Responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.

GESTION DU PROCESSUS AU NIVEAU DES PAYS

Les coordinateurs nationaux pour l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sont encouragés à remplir le *questionnaire sur l'égalité hommes-femmes*. Les renseignements communiqués dans celui-ci doivent, parallèlement aux résultats de l'Enquête, être débattus avec des représentants des ministères nationaux, des donateurs, de la société civile et du parlement, de sorte que soient validés les réponses d'ordre qualitatif ainsi que les scores proposés.

Étant donné le caractère subjectif de ces indicateurs pilotes, il ne sera pas toujours possible de dégager un consensus sur les réponses et les scores. Lorsque les avis divergent, les coordinateurs nationaux ne doivent pas s'efforcer de les rapprocher, mais au contraire rendre compte des différents courants d'opinion dans le document final remis au Secrétariat de l'OCDE.

SOUSSION DES RÉSULTATS

Une fois rempli, le *questionnaire sur l'égalité hommes-femmes* devra être renvoyé au Secrétariat de l'OCDE pour **le 31 mars 2011 au plus tard**, de telle sorte que les réponses puissent servir à éclairer les travaux du Forum de haut niveau en Corée.

Le coordinateur national devra transmettre le *questionnaire sur l'égalité hommes-femmes* ainsi que les autres documents liés à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (*feuille de calcul pays*, *rapport-pays* et *questionnaire pour les gouvernements*) par courriel à l'adresse pdsurvey@oecd.org, ou par télécopie au + 33 1 44 30 61 27.

ASSISTANCE

A help desk has been established to respond to queries from national co-ordinators and donor focal points.

Comment contacter l'équipe d'assistance ?

Par courriel : pdsurvey@oecd.org

Par téléphone : + 33 1 45 24 89 80 / + 33 1 45 24 94 48 / + 33 1 45 24 79 17

Par télécopie : + 33 1 44 30 61 27

Une assistance spéciale pour le module sur l'égalité hommes-femmes est assurée par le Secrétariat du GENDERNET en les personnes de :

- Mme Jenny Hedman (jenny.hedman@oecd.org ; +33 1 45 24 96 18) ;
- Mme Patti O'Neill (patti.oneill@oecd.org ; +33 1 45 24 18 87).

QUESTIONNAIRE SUR L'EGALITE HOMMES-FEMMES

Pays : [REPUBLIQUE DU BURUNDI]

Coordinateur national : [PAMPHILE MUDEREGA]

Donneurs, organisations de la société civile et parlementaires consultés : [Inscrivez votre réponse ici]

INDICATEURS D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES I) : L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES SONT SYSTÉMATIQUEMENT INTÉGRÉES DANS LES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT (APPROPRIATION)

Cet indicateur est lié à l'indicateur 1 de la Déclaration de Paris [« Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles » (Appropriation)]⁶, dont la valeur est déterminée sur la base des trois critères suivants : i) l'existence d'un cadre stratégique unifié et sa qualité ; ii) l'établissement de priorités à l'intérieur de ce cadre ; iii) l'existence d'un lien stratégique avec le budget national et la qualité de ce lien.

a) Description qualitative⁷

Q1. *Informations de base* : Dans quelle mesure la question de l'égalité hommes-femmes est-elle abordée dans la stratégie nationale de développement / le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et dans les stratégies sectorielles et infranationales ?

Le document CSLP a fait un bon diagnostic de la problématique liées au genre et à l'équité dans l'analyse des contraintes au développement durable et à la réduction de la pauvreté et donne des orientations stratégiques pour surmonter ce défis. Néanmoins, dans les réponses à travers le développement des axes et programmes du CSLP cette question n'est pas mise en exergue. L'égalité Homme-Femme a été prise comme une thématique transversale aux différents axes du CSLP et par conséquent invisible.

Bien que l'aspect ne transparaisse pas de façon explicite, dans les stratégies thématiques de réduction de la pauvreté proposées, des efforts sont fournis pour s'assurer de sa prise en compte à travers les stratégies sectorielles et les programmes qui en sont déclinés. De cette manière, les programmes et les projets mis en œuvre prennent en compte l'aspect de l'autonomisation de la femme. Cela transparait dans la création d'emplois et les revenus pour les femmes surtout dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre et dans la scolarisation massive des jeunes filles, dans l'attention apportée aux intérêts de la femme dans les projets de repeuplement du cheptel, ainsi que les programmes d'alphabétisation. Le résultat le plus probant à la matière est atteint dans le secteur de la gouvernance et participation politique ou les engagements nationaux (constitution et loi électorale) ont permis la représentativité d'au moins 30% des femmes dans les sphères de prise de décision.

Q2. *Cadre stratégique unifié* : Dans quelle mesure l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes font-elles partie du projet à long terme sur lequel s'appuie la dernière stratégie nationale de développement ? [

Lors de l'élaboration du CSLP I, la vision 2025 n'était pas encore développée, ce qui fait que le CSLP I ne s'appui à aucun projet à long terme. Toutefois, le pays sortant d'une longue période de conflit armé et de crise politique, une stratégie de consolidation de la paix a été formulée. c'est à partir des priorités stratégiques de ce cadre que certains axes prioritaires du CSLP ont pu être développés.

Q3. *Établissement de priorités* : Comment l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes se rattachent-elles aux objectifs fixés dans la stratégie nationale de développement / le CSLP⁸ ?

6. Il s'inspire également du paragraphe 13 c) du Programme d'action d'Accra : « Les pays en développement et les donateurs veilleront à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité homme-femme, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique ».

7. Veuillez donner des réponses courtes aux questions de nature qualitative (pas plus de quelques lignes par réponse).

8. Une des questions de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à propos de l'indicateur 1 porte sur le point de savoir si les objectifs fixés dans la stratégie renvoient à « des questions transversales telles que la question hommes-

Ces deux aspects n'apparaissent pas dans la formulation des objectifs, mais que dans le contenu du document la volonté de promouvoir l'égalité de genre et l'équité dans l'accès aux ressources et aux sphères de prise de décision est clairement affichée dans les orientations du CSLP I

Q4. *Lien stratégique avec le budget national* : Des crédits spécifiques sont-ils affectés aux objectifs en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes ? Précisez les secteurs/programmes concernés. Indiquez également s'il est tenu compte de l'égalité hommes-femmes dans la gestion des finances publiques, grâce à une budgétisation sensible au genre.

La politique du gouvernement de garantir la gratuité des soins pour les femmes qui accouchent et les enfants de moins de cinq ans ainsi que la gratuité de scolarité au primaire ayant favorisé la scolarisation des filles est bien traduite à travers les allocations budgétaires aux secteurs concernés. Cette politique de gratuité vise à promouvoir la santé et le bien-être des femmes et la scolarisation massive des jeunes filles. Le budget du secteur agricole qui occupe beaucoup de femmes, bénéficie de façon ciblée de plus en plus de ressources budgétaires mais il n'est pas clair comment ces ressources renforcent le pouvoir des femmes. Le Pays mobilise aussi les ressources auprès des bailleurs de fonds destinés à la micro finance qui est un secteur qui touche la femme et les associations féminines et de défense de leurs droits dans la perspective d'accroître leur pouvoir d'achat et de les rendre plus autonomes mais ces initiatives ne figurent pas dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Dans le secteur des droits de l'homme et de la justice, le budget prévoit un crédit pour la lutte contre les violences basées sur le genre.

Q5. Dans quelle mesure les politiques et programmes de développement des donneurs sont-ils conçus et mis en œuvre selon des modalités compatibles avec les engagements relatifs à l'égalité hommes-femmes pris au niveau international [comme le veut le paragraphe 13 c) du Programme d'action d'Accra] ? [

Presque toutes les stratégies pays des Partenaires Techniques et Financiers prennent référence au CSLP et aux OMD. Ainsi, même si ces documents ne sont pas souvent explicites sur la question d'égalité Homme-Femme, on constate que beaucoup d'efforts ont été déployés dans la mise en œuvre des programmes comme dans travaux HIMO, les programmes de repeuplement du Cheptel, promotion des droits de l'homme, le secteur de la santé, l'éducation.

Q6. De quels moyens disposent les donneurs (personnel spécialisé, instruments, etc.) pour œuvrer à la prise en compte de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes ? Fournissez quelques exemples.

Pour la conception et la mise en œuvre des programmes, l'approche participative est privilégiée à travers le cadre de dialogue qui offre l'opportunité aux donneurs de participer à tous le processus de planification, de budgétisation et de suivi-évaluation depuis le niveau décentralisé au niveau national. Certains partenaires disposent d'un personnel spécialisé, d'autres recourent aux services des expertises externes.

femmes, l'environnement ou la gouvernance ». Les renseignements donnés sur la problématique hommes-femmes en réponse à cette question peuvent être reproduits et/ou complétés ici.

b) Auto-évaluation – Score au regard de l'indicateur i)

Eu égard aux réponses d'ordre qualitatif données à la section a), proposez une note comprise entre 1 et 5 pour l'indicateur i) suivant la méthode LEADS (voir encadré ci-dessous). 2

Les réponses et la note ont-elles été débattues avec des représentants des autorités nationales, de la société civile et du parlement ? En cas de divergence de vues, exposez les différents courants d'opinion.

[la note attribuée a fait l'objet des discussions entre les représentants des autorités nationales, de la société civile et des partenaires techniques et financiers au cours d'un atelier organisé pour travailler sur ce module optionnel.]

Méthode LEADS⁹ : application à l'indicateur i)

L *Little action* (« Peu de mesures sont prises » ; note 1) : les dispositions prises pour intégrer les considérations d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans la stratégie nationale de développement / le CSLP sont demeurées quasiment au point mort. Peu d'efforts, voire pas du tout, ont été déployés pour définir des objectifs/cibles en matière d'égalité hommes-femmes.

E *Elements exist* (« Des éléments existent » ; note 2) : les considérations d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont partiellement prises en compte dans la stratégie nationale de développement / le CSLP. Il existe une base permettant de définir des objectifs/cibles en matière d'égalité hommes-femmes et/ou de progresser dans le rattachement au budget de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.

A *Action taken* (« Des mesures sont prises » ; note 3) : des progrès ont été accomplis, mais ils ne sont pas encore suffisants [par rapport au cas de figure D – Developed (« Il faut aller plus loin »)]. La stratégie nationale de développement et les stratégies sectorielles et infranationales intègrent la question hommes-femmes jusqu'à un certain point. Les objectifs de la stratégie nationale de développement / du CSLP renvoient plus ou moins à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Des avancées ont été réalisées concernant l'affectation de crédits aux objectifs en matière d'égalité hommes-femmes. Un socle est en place, qui devrait permettre de progresser davantage.

D *Developed* (« Il faut aller plus loin » ; note 4) : d'importants progrès ont été faits mais de nouvelles mesures sont nécessaires pour en assurer la pérennité. La stratégie nationale de développement et les stratégies sectorielles et infranationales prennent dûment en compte la question hommes-femmes. La stratégie nationale de développement s'appuie sur un projet à long terme intégrant l'égalité hommes-femmes. Les objectifs de la stratégie nationale de développement / du CSLP renvoient à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, et des crédits spécifiques sont affectés aux objectifs en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans des secteurs ou programmes déterminés.

S *Sustainable* (« Des mesures durables sont prises » ; note 5) : il n'existe aucun signe avant-coureur d'une éventuelle dégradation de la situation et l'on s'attend dans l'ensemble à ce que les progrès accomplis en termes d'inscription des questions d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans les stratégies nationales de développement [progrès évoqués dans le cas de figure D – Developed (« Il faut aller plus loin »)] soient durables.

9. Cette méthode a été mise au point par la Banque mondiale et sert à noter, dans le cadre de l'Enquête, les progrès accomplis à l'aune des indicateurs 1 et 11 de la Déclaration de Paris.

INDICATEUR D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES II) : LES DONNÉES SONT VENTILÉES PAR SEXE (GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES)

Cet indicateur complète l'indicateur 11 de la Déclaration de Paris [« Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés » (Cadres orientés vers les résultats)]¹⁰. L'indicateur d'égalité hommes-femmes ii) permet d'évaluer dans quelle mesure les questions d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont prises en compte dans les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances grâce à une ventilation des données par sexe.

a) Description qualitative¹¹

Q1. Les données recueillies pour l'évaluation et le suivi de la stratégie nationale de développement sont-elles systématiquement ventilées par sexe, et ces données sont-elles récentes, pertinentes et complètes ?

Globalement, les données ne sont pas systématiquement ventilées par sexe dans la stratégie nationale de développement. Toutefois certains axes du cadre stratégique de réduction de la pauvreté comme l'éducation, la santé, le VIH, l'emploi et l'agriculture présentent des données ventilées pas sexes, mais pas systématiquement. . Les données recueillis au niveau du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix ne sont pas non plus systématiquement ventilées par sexe.

Des données récentes existent, mais ne sont pas portées au public s (recensement général sur la population et l'habitat de 2008, rapport thématiques)

Q2. Dans quelle mesure les données ventilées par sexe sont-elles analysées et exploitées à des fins décisionnelles ? Les peu de données qui existent sont analysées et exploitées. Au niveau de l'éducation, les données qui sont ventilées par sexe ont été analysées et exploitées à des fins décisionnelles. Egalement au niveau politique, l'analyse des données des élections de 2005 ont été exploitées pour prendre la décision du quota au niveau communal pour les élections de 2010. Toutefois dans le CSLP et le reste des documents de travail, la prise en compte de l'égalité de genre est très faiblement nourrie des données désagrégées par sexe. ainsi, les décisions qui sont prises en rapport à ces questions tiennent plus de la volonté politique plutôt que d'une analyse reposant sur les données et indicateurs désagrégés par sexe.

Q3. Dans quelle mesure les données ventilées par sexe sont-elles rendues publiques ? Il n'ya pas une stratégie de communication pour rendre publiques ces données.

Q4. Dans quelle mesure les donneurs soutiennent-ils le renforcement des capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées par sexe ?

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu un renforcement des capacité nationales de collecte, analyse et diffusion des données ventilées par sexe. Toutefois, l'ONU FEMMES commencera un programme pour renforcer les capacités de l'ISTEEBU pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données.

10. Il s'inspire aussi des paragraphes 10 [« L'obtention de résultats sur le front du développement — et la communication de ces résultats — doit être au cœur de toutes nos actions »] et 23 [« Nous améliorerons notre gestion axée sur les résultats (...) notamment en ventilant (...) les données par sexe »] du Programme d'action d'Accra.

11. Veuillez donner des réponses courtes aux questions de nature qualitative (pas plus de quelques lignes par réponse).

Q5. Dans quelle mesure des données ventilées par sexe sont-elles utilisées dans le cadre des processus de décision, d'affectation des ressources et de programmation des donateurs ? Il ya certains bailleurs qui exigent que la question du genre soit prise en compte pour les allocations de ressources (FIDA, système des Nations Unies, USAID).

Il y a d'autres qui appuient dans la disponibilité des données comme UNFPA qui offre un appui au pays avec la collecte des données pour la formulation des politiques . Il y a lieu de citer le recensement général de la population et de l'habitat de 2008 où UNFPA, UNICEF, l'Union Européenne et DFID ont beaucoup appuyé pour avoir des données désagrégés par sexe. Ces bailleurs utilisent ces données pour l'affectation des ressources et dans le processus de décision. D'autres enquêtes sont en cours notamment dans le domaine de la santé mais il n'existe pas une stratégie de communication pour les diffuser et les rendre publiques.

b) Auto-évaluation – Score au regard de l'indicateur ii)

Eu égard aux réponses d'ordre qualitatif données à la section a), proposez une note comprise entre 1 et 5 pour l'indicateur ii) suivant la méthode LEADS (voir encadré ci-dessous). 2

Les réponses et la note ont-elles été débattues avec des représentants des autorités nationales, de la société civile et du parlement ? En cas de divergence de vues, exposez les différents courants d'opinion. [Les réponses ont été débattues avec les représentants des autorités nationales, de la société civile et des partenaires techniques et financiers au cours d'un atelier organisé à cette fin.]

Méthode LEADS¹² : application à l'indicateur ii)

L *Little action* (« *Peu de mesures sont prises* » ; *note 1*) : les mesures sont demeurées quasiment au point mort. Il est rarement, voire jamais, opéré une ventilation par sexe des données destinées à alimenter les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances. Les données ventilées par sexe ne sont ni analysées ni diffusées.

E *Elements exist* (« *Des éléments existent* » ; *note 2*) : des progrès sont envisageables à partir de ce qui existe déjà ou de plans arrêtés visant à généraliser la ventilation par sexe des données destinées à alimenter les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances. Les données ventilées par sexe ne sont pas systématiquement analysées ou diffusées.

A *Action taken* (« *Des mesures sont prises* » ; *note 3*) : des progrès ont été accomplis, mais ils ne sont pas encore suffisants [par rapport au cas de figure D – Developed (« *Il faut aller plus loin* »)]. La ventilation est devenue systématique pour les principaux indicateurs de suivi ainsi que dans la collecte et l'analyse des données, et certaines informations sont publiées. Des plans ont été arrêtés en vue d'assurer l'exploitation de ces données à des fins décisionnelles, mais pour autant le système n'est pas forcément opérationnel à tous les niveaux de l'administration. Un socle est en place, qui devrait permettre de progresser davantage.

D *Developed* (« *Il faut aller plus loin* » ; *note 4*) : d'importants progrès ont été faits mais de nouvelles mesures sont nécessaires pour en assurer la pérennité. Les données ventilées par sexe destinées à alimenter les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances sont généralement récentes et complètes. Le système permet de suivre un nombre suffisant et gérable d'indicateurs de moyens, de résultats et de réalisations concernant l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble des secteurs. Les données sont exploitées à des fins décisionnelles et diffusées.

S *Sustainable* (« *Des mesures durables sont prises* » ; *note 5*) : il n'existe aucun signe avant-coureur d'une éventuelle dégradation de la situation et l'on s'attend dans l'ensemble à ce que les progrès accomplis en termes de ventilation par sexe des données [évoqués dans le cas de figure D – Developed (« *Il faut aller plus loin* »)] soient durables.

¹² Cette méthode a été mise au point par la Banque mondiale et sert à noter, dans le cadre de l'Enquête, les progrès accomplis à l'aune des indicateurs 1 et 11 de la Déclaration de Paris.

INDICATEUR D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES III) : RESPONSABILITÉ MUTUELLE S'AGISSANT DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Cet indicateur s'inspire de l'indicateur 12 de la Déclaration de Paris [« Nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration » (Responsabilité mutuelle)]¹³.

Q1. Les progrès au regard des engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont-ils abordés dans le cadre des évaluations mutuelles ? [oui/non/sans objet (aucun mécanisme d'évaluation mutuelle n'est en place)] Non, au Burundi, il y a formellement trois niveaux ou on peut aborder les questions d'évaluation mutuelle : le groupe sectoriel, le forum stratégique et le forum politique.

Veillez étayer brièvement votre réponse. Au niveau des groupes sectoriels, il n'existe pas à proprement parlé d'un groupe sectoriel genre ou d'un cadre mis en place pour évaluer les progrès en matière d'égalité de genre. Toutefois, les questions d'égalité de genre font l'objet de traitement de manière transversale à travers un petit nombre des groupes sectoriels et les cadre d'évaluation mutuelle existant, notamment, les groupes éducation (scolarisation des filles et des garçons), l'atteinte des OMD, Bonne Gouvernance (en matière de la participation des femmes aux instances de prise de décision) et le relèvement communautaire (accès à la terre des femmes). au niveau des forums stratégiques et politiques, jamais le point n'a figuré sur l'agenda, toutefois, la question est traitée lors des sessions sur les rapports du cadre stratégique de consolidation de la paix ou des évaluations annuelles du Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté.

En conclusion, il n'y a pas de ligne claire sur le niveau où on traite ces questions alors que beaucoup de choses sont faites à ce sujet.

Q2. Des représentants du ministère chargé des questions d'égalité hommes-femmes et les correspondants pour ces questions dans les ministères sectoriels, de même que des représentants de la société civile, sont-ils systématiquement associés aux processus d'évaluation mutuelle ? [oui/non/sans objet (aucun mécanisme d'évaluation mutuelle n'est en place)] [Aucun mécanisme d'évaluation mutuelle des questions d'égalité hommes-femmes n'est en place]

Veillez étayer brièvement votre réponse. Les points focaux existent dans les ministères. Certaines organisations de la société civile sont spécialisées en genre, néanmoins, les points focaux sont parfois associés parfois non lors des évaluations sectorielles ou du CSLP. Le genre est transversal et les évaluations sont faites de façon transversale et d'une manière ponctuelle.

13. Il s'appuie aussi sur le paragraphe 24 b) du Programme d'action d'Accra : « Nous intensifierons nos efforts pour veiller, comme convenu dans la Déclaration de Paris, à ce que des évaluations mutuelles soient entreprises d'ici 2010 dans tous les pays qui ont approuvé la Déclaration ».

COMMENTAIRES SUR LE MODULE PILOTE CONCERNANT L'EGALITE HOMMES-FEMMES

Dans quelle mesure le suivi des engagements pris en matière d'égalité hommes-femmes et d'efficacité de l'aide au développement est-il une priorité dans le cas de votre pays ? Ces engagements sont :

En matière d'appropriation et du premier engagement, le pays fournit des efforts pour aligner ces priorités nationales aux engagements pris tant au niveau national qu'international. Il est important de souligner, ici, les efforts du pays à respecter ces engagements constitutionnels en matière de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision surtout dans l'exécutif et le législatif.

En matière des données désagrégées par sexe, c'est en 2010 que le pays a produit des données harmonisées désagrégées par sexe. Elles vont être utilisées pour la première fois dans la planification stratégique et la prise de décision au cours de la formulation du CSLP de deuxième génération.

Pour ce qui est des évaluations mutuelles, elles ne sont pas organisées de manière systématique pour les questions d'égalité de genre.

En conclusion, la volonté politique y est mais c'est au niveau technique que les défis sont à relever.

Avez-vous des commentaires sur les trois indicateurs d'égalité hommes-femmes proposés et la méthode utilisée ?

Les indicateurs proposés sont pertinents et permettent, toutefois au Burundi il n'existe pas un cadre d'évaluation qui utilise une matrice et un plan d'action. Pas de statistiques désagrégées par sexe. Alors que beaucoup d'avancées sont accomplies. L'absence de cadre d'évaluation mutuelle dilue les responsabilités. On ne sait déterminer avec exactitude qui rend compte de ces questions, qui en élève les intervenants.

Pour ce qui est des propositions, il est important que les questions d'égalité de genre soient traitées dans les secteurs car chaque secteur y fait face différemment. Toutefois, il serait bon de trouver des mécanismes permettant d'en rendre compte globalement dans les foras stratégiques et politiques existants. Pour ce faire, faut-il créer un groupe sectoriel spécifique à l'instar du groupe suivi et évaluation ou bien faut-il mettre en place une task force au sein du groupe suivi et évaluation qui s'occuperait de ces questions ?

À votre avis, comment devrait-on procéder pour mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité hommes-femmes dans le contexte de l'efficacité de l'aide après 2011 et la tenue du quatrième Forum de haut niveau ?

Les questions proposées doivent être traitées dans la structure principale de l'enquête OCDE du suivi de la déclaration de Paris et non en parallèle car cette enquête optionnelle donne l'impression d'être un travail supplémentaire.

Mettre en place un groupe et une structure pour faciliter les autres groupes en matière du genre.

Le groupe Suivi et evaluation est reconnu dans le CSLP pour traiter des questions transversales. Il est important d'avoir un tas force dans le groupe sectoriel pour traiter des questions d'égalité homme-Femme.

Au niveau international, il faut que les questions soient traitées dans les groupes qui existent.